

SEANCE DU 22 MAI 2025

Par convocation du 19 mai 2025, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Céline BUCHER, Elisabeth GRILLET, Valérie HUNZINGER MATHERY, Véronique KUBACH et Aurélien WENTZ, Conseillers Municipaux,

à l'exception des conseillers municipaux suivants :

Absents excusés :

Denise GISSELBRECHT qui a donné procuration à Virginie MUHR
Clément RENAUDET

Absent non excusé :

Mathias PETER

Membres en exercice : 15	Présents	: 12
	Absents	: 3
	Procuration	: 1

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DESIGNE, à l'unanimité, Aurélien WENTZ, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2025-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025
- D-2025-26 Cimetière : dossier de demande de subvention
- D-2025-27 Cimetière : mise à jour du règlement
- D-2025-28 Travaux cour de l'école
- D-2025-29 Aménagement de l'extrémité Ouest de la rue de l'Eglise
- D-2025-30 Liaison douce reliant la rue du Château à l'aire de loisirs et aire de retournement
rue du Château

- D-2025-31 Sécurisation des routes dans l'agglomération de la commune
- D-2025-32 Chasse : modification de permissionnaires
- D-2025-33 Délégations consenties au maire par la délibération du 28 mai 2020 dans le cadre de l'article L2122-22 du CGT
- D-2025-34 Divers et Communiqués
- Urbanisme
 - Informations et interventions

D-2025-25 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2025 a été transmis aux membres, et n'appelle aucune observation.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-26 CIMETIERE : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

La Région Grand Est a mis en place un dispositif pour mobiliser des aides régionales à destination des communes rurales de la Région Grand Est qui s'intitule « Coup de pouce rural ». La subvention pour les communes de 501 à 1500 habitants est plafonnée à 12 000 € dans la limite des dépenses éligibles jusqu'à un maximum de 40 000 €, un seul dossier pour la période de 2025 à 2028 comprenant une ou plusieurs opérations complémentaires se rapportant à un seul et même projet.

Les travaux d'aménagement au cimetière (acquisition de casernes supplémentaires, ajout d'étagères au columbarium et la réfection des 2 portails) sont éligibles.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Casernes - GREBIL	13 721,00 €	Région Grand Est	6 549,30 €
Etagères - GREBIL	3 680,00 €	Commune - Autofinancement	15 271,70 €
Portails - BLEC	4 430,00 €		
Total	21 831,00 €	Total	21 831,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE l'aide de la Région Grand Est à travers le dispositif « Coup de Pouce Rural »,

CHARGE Mme le Maire de soumettre le dossier de subvention et de signer tout autre document relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-27 CIMETIERE : MISE A JOUR DU REGLEMENT

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Le règlement en vigueur du cimetière date de 2009. Au vu des évolutions de la réglementation, il convient de le mettre à jour.

Mme le Maire propose de réunir la commission « Bien Vivre Ensemble ».
La première réunion est fixée au jeudi 26 juin à 20h00.

D-2025-28 TRAVAUX COUR DE L'ECOLE

Rapporteur : Sylvain MICHELOT, adjoint au Maire

Sylvain MICHELOT présente au Conseil Municipal le projet des travaux prévus dans la cour de l'école : mise en place d'un abri/préau pour les enfants des classes de maternelle.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

L'offre de L'entreprise GROSSHANS de Baldenheim est la mieux disante, pour un montant de 17 357,04 € HT.

Au préalable, un dossier de demande de travaux doit être déposé afin d'obtenir un accord des ABF.

Ces travaux, prévus au budget 2025 de la commune, devraient être terminés pour la rentrée de septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE le devis de l'entreprise GROSSHANS pour un montant de 17 357,04 € HT,

DEMANDE à Mme le Maire de déposer le dossier de demande de travaux,

CHARGE Mme le Maire de faire les demandes de subventions (DETR, DSIL, CEA....),

Et AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-29 AMENAGEMENT DE L'EXTREMITÉ OUEST DE LA RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Jean-Luc BURY, adjoint au Maire

Vu la délibération D-2023-03 du 12 janvier 2023 validant ces travaux,
Vu la délibération D-2023-15 du 09 février 2023 actant la société URBAMI en tant que AMO (assistant à maître d'ouvrage) pour ce projet,

La commission voirie s'est réunie plusieurs fois afin de finaliser ces travaux.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

L'offre de l'entreprise VOGEL TP SAS de Scherwiller est la moins disante, pour un montant de 98 467,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE le devis d'entreprise VOGEL TP SAS pour un montant de 98 467,50 € HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer ce devis ainsi que toutes les pièces et documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-30 LIAISON DOUCE RELIANT LA RUE DU CHATEAU A L'AIRE DE LOISIRS ET AIRE DE RETOURNEMENT RUE DU CHATEAU

Rapporteurs : Virginie MUHR, Maire, et Jean-Luc BURY, adjoint au Maire

Jean-Luc BURY présente le projet qui regroupe la future liaison douce entre la rue du Château et l'aire de loisirs regroupant les terrains de foot, le city stade et les terrains de pétanque et la création d'une aire de retournement conforme pour la collecte du SMICTOM et pour l'accessibilité des secours.

Lors de la modification du PLU de la commune, validé le 05/07/2018, un emplacement réservé ER1 a été délimité en vue de la création d'une voie d'accès avec une emprise de 2 mètres entre la fin de la rue du Château et les équipements sportifs pour créer une liaison douce. Ce cheminement est situé dans la zone Aa du PLU.

Pour la réalisation de ce projet, pour un cheminement propre et sécurisé, la commune doit acquérir 1 mètre de large, de part et d'autre, sur toute la longueur des terrains de différents propriétaires. De même, pour l'aire de retournement qui aura une surface de 400 m² (soit 20 m x 20 m), la commune devra acquérir du foncier.

La commune propose un prix de 70 € l'are pour le rachat des surfaces nécessaires.

Les parcelles suivantes sont concernées, soit en totalité soit pour une partie, par ce projet :
Section 17 parcelles 152, 191, 498, 149, 500, 102 et 103.

Tous les propriétaires concernés ont été contactés et ont donné leur accord.

L'arpentage et les frais de notaires seront pris en charge par la commune.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

L'offre de l'entreprise VOGEL est la mieux disante, pour un montant de 21 939,28 € HT.

M. SCHWANDER aimerait savoir, s'il y a une bordure de prévu dans le devis, de part et d'autre du futur cheminement, pour matérialiser sa largeur afin d'éviter que l'herbe n'envahissent progressivement. Un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise pour vérifier la faisabilité financière et le Conseil Municipal en sera informé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE ces 2 projets,

VALIDE le montant de 70 € l'are pour l'acquisition des surfaces nécessaires à cette affaire,

DEMANDE la prise en charge des actes et des frais de notaire, ainsi que de l'arpentage et des frais de géomètre, ainsi que tous les frais annexes,

DIT que tous les actes notariés seront établis en l'étude de Maître FRERING, Notaire à Muttersholtz,

VALIDE le devis de l'entreprise VOGEL TP pour un montant de 21 939,28 € HT,

DEMANDE des informations complémentaires concernant une bordure ou une ligne de pavés,

CHARGE Mme le Maire de faire les demandes de subventions (DETR, DSIL, Région, CEA) dès validation de tous les devis nécessaires à ce projet,

AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-31 SECURISATION DES ROUTES DANS L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Le cabinet Un point Six a présenté un rapport en mairie avec différentes propositions et le chiffrage. La commission voirie et sécurité se réunira le 03 juin prochain afin de définir et numéroté les priorités. Tout nouvel aménagement sera testé sur une période de plusieurs mois avant de devenir définitif.

Jean-Luc BURY, responsable de la commission, fera un compte rendu de cette réunion au conseil municipal lors de la prochaine séance.

D-2025-32 CHASSE : MODIFICATION DE PERMISSIONNAIRES

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Lot de Chasse 2 :

Conformément au cahier des charges des chasses communales pour la période 2024 - 2033, M. Marcel R. FRICKER, adjudicataire du lot 2 de la chasse communale, informe le Conseil Municipal, par son mail du 27 avril 2025, de la liste annuelle des permissionnaires suivants :

- M. François BOITIER, permissionnaire
- M. Claudio NANI, permissionnaire
- Mme Christine NANI, permissionnaire
- M. Andréas ROGGER, permissionnaire
- M. Walter SENN, permissionnaire
- M. Raphaël SUTTER, permissionnaire
- M. Thomas WEHRLE, permissionnaire
- M. Maurice BAUER, permissionnaire

Considérant la nécessité d'agréer la candidature des permissionnaires ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

EMET un avis favorable pour les permissionnaires du lot 2 ci-dessus désignés,

CHARGE le Maire de transmettre cette information au locataire de chasse du lot 2.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2025-33 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LA DELIBERATION DU 28 MAI 2020 DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales et la délibération du 28 mai 2020 :

- **de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget**

Remplacement du sol amortissant de l'aire de jeux en face du CSC

SATD

ZA EST – 1 rue de la Rochette

67130 RUSS

5 326,20 € HT

Acquisition de matériel pour remise en l'état du jeu en face du CSC

HUSSON

12 rue Joseph Weiss

68120 PFASTATT

954,00 € HT

Arpentage : création d'une aire de retournement et d'un sentier piéton

CABINET UN POINT SIX

PAIE du Giessen – 6 rue de l'Altenberg

67600 SELESTAT

1 930,00 € HT

Contrôle des poteaux d'incendie

SDEA

Espace Européen de l'Entreprise – 1 rue de Rome

SCHILTIGHEIM -67013 STRASBOURG

1 940,00 € HT

Réfection des 2 portails en fer forgé du cimetière

BLEC – FERRONERIE D'ART

ZA - 20 rue des Tulipes

67600 MUTTERSHOLTZ

4 430,00 € HT

-
- **d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme et exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme**

Mme le Maire informe que les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été présentées et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. cadastrale	Contenance	Nature	Observations
PLU-DPU n°140	3 rue de Sélestat – BALDENHEIM	Section 4 Parcelle 40	19,68 ares	Bâti	SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés (Châtenois)

PLU-DPU n°141	19 rue Victor Nessler – BALDENHEIM	Section 1 Parcelle 156	1,62 ares	Bâti	Aurélie HERTH, notaire (Marckolsheim)
---------------	--	---------------------------	-----------	------	--

D-2025-34 DIVERS ET COMMUNIQUE

URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 13 mars 2025, il a été enregistré en mairie les dépôts de demandes d'urbanisme suivants :

- 2 Demandes de Permis de Construire n° 1 et 2
- 14 Demandes de Déclaration Préalable de Construction n°8 à 21
- 3 Demandes de Certificat d'urbanisme n°7 à 9

INFORMATIONS ET INTERVENTIONS

Virginie MUHR, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que :

- Céline BUCHER, présidente de l'ACLAS, informe l'Assemblée du projet d'un nouveau logo de l'association et de la création d'un site sur les réseaux.
- Une matinée citoyenne pour l'entretien et le nettoyage du cimetière et autres... est organisée samedi 07 juin 2025.
- Le chapiteau sera en place à compter du mercredi 11 juin 2025. D'ores et déjà, Mme le Maire remercie toutes les associations : 11 manifestations sont programmées, elles présagent d'un bel été convivial.
- Dans le cadre des ateliers de la Trame Verte et Bleue, une visite de la gravière est prévue le 14 juin à 9h30. Cette visite sera animée par la Maison de la Nature. Le nombre de place étant limité, l'inscription en mairie est obligatoire.
La commission de la TVB se réunira prochainement afin de décider des projets à mettre en œuvre.
- L'opération Ville en selle est renouvelée et se déroulera du 28 juin au 18 juillet 2025.
- La fresque de la forêt enchantée, réalisée par les élèves de l'école et l'ESAT Evasion est terminée. Une inauguration est prévue le jour de la fête de l'école. Mme le Maire se met en relation avec le personnel enseignant.
- La Communauté de Communes de Sélestat a modifié et modernisé son nom et son logo. Elle s'appelle désormais la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires.
La prochaine réunion aura lieu le 23 juin au CSC de Baldenheim.

- La commune a entamé une démarche de bien-être au travail par le passage d'une ergonome. l'investissement de matériel ergonomique (bureau, fauteuil, casque....) pour le personnel administratif. Une partie du matériel est subventionné par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations .
- Jean-Luc BURY remercie Denis WENDLING pour la tonte de la parcelle communale rue de la source.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 3 juillet 2025.

Plus d'intervention, ni de question posée, le Maire clôt la séance à 22h00.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien WENTZ

Le Maire,
Virginie MUHR